

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Remplace la version de: 18/01/2019 Date d'émission: 16/08/2022 Date de révision: 16/08/2022

# RUBRIQUE 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Version: 1.1

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange Nom du produit Hilti 32 **BU** Anchor Code du produit

Huiles hydrauliques synthétiques Type de produit

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel Réservé à un usage professionnel Fluides hydrauliques et additifs Utilisation de la substance/mélange

## 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Service établissant la fiche technique Hilti France S.A.S. Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH

126 rue Gallieni Hiltistraße 6

92100 Boulogne-Billancourt - France 86916 Kaufering - Deutschland

T+33 825 01 05 05 T +49 8191 906876 fr-contactez-nous@hilti.com anchor.hse@hilti.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum – 24h Service

+41 44 251 51 51 (international)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	65 Boulevard Richard Lenoir	+33 1 45 42 59 59	
	Institut National de Recherche et de	75011 Paris		
	Sécurité (INRS)			

# RUBRIQUE 2 Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3. Autres dangers

Composant	
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe
(64742-54-7)	XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe
	XIII



## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant		
distillats paraffiniques lourds (pétrole),	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59,	
hydrotraités(64742-54-7)	paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système	
	endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système	
	endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE)	
	2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission	

# RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable

## 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	N° CAS 64742-54-7	60 – 80	Asp. Tox. 1, H304
	N° CE 265-157-1		
	N° Index 649-467-00-8		
	N° REACH 01-2119484627-		
	25		

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4 Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas

de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.

Symptômes/effets après contact oculaire Peut provoquer une irritation légère.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

16/08/2022 (Version: 1.1) FR - fr 2/8



## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Risque de glissade sur la matière renversée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## **RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage Stocker à une température ne dépassant pas 25 °C. Protéger du rayonnement solaire.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles



## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

## Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

## 8.2.2. Équipements de protection individuelle

## Equipement de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

## 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# Contrôle de l'exposition du consommateur

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

## **Autres informations**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Couleur ambré. Apparence Visqueux. Odeur caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion -34 °C Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition > 320 °C Inflammabilité Pas disponible Limites d'explosivité Pas disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) Pas disponible Point d'éclair 213 °C



## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température d'auto-inflammation Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
pH Pas disponible
Viscosité, cinématique 32,9 mm²/s (40 °C)

Solubilité insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants organiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) > 7

Pression de vapeur < 0.1 kPa (20 °C) Pression de vapeur à 50 °C Pas disponible Pas disponible Masse volumique Densité relative 0,871 (15,6 °C) Densité relative de vapeur à 20 °C Pas disponible Taille d'une particule Non applicable Distribution granulométrique Non applicable Forme de particule Non applicable Ratio d'aspect d'une particule Non applicable Non applicable État d'agrégation des particules État d'agglomération des particules Non applicable Non applicable Surface spécifique d'une particule Empoussiérage des particules Non applicable

#### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Stable dans les conditions normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi. Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

# 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone. Oxydes d'azote. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)

Toxicité aiguë (cutanée)

Toxicité aiguë (cutanée)

Toxicité aiguë (Inhalation)

Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Non classé



# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Danger par aspiration	Non classé
Hilti 32	
Viscosité, cinématique	32,9 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# **RUBRIQUE 12 Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

ne Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

Non classé

(chronique)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Hilti 32	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hilti 32	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	>7

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe
(64742-54-7)	XIII
	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe
	XIII

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets

Éviter le rejet dans l'environnement.



# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Code catalogue européen des déchets (CED)

13 01 13\* - autres huiles hydrauliques

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID /

ADR	IMDG	IATA	RID		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'ide	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.2. Désignation officielle de trans	port de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.3. Classe(s) de danger pour le tra	ansport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.4. Groupe d'emballage					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
14.5. Dangers pour l'environnement					
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé		
Pas d'informations supplémentaires disponibles					

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

## Transport aérien

Non réglementé

# Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants



# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

## 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16 Autres informations**

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT	Modifié	
	(UE) 2020/878 DE LA COMMISSION		
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	

SDS\_EU\_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.